

DOSSIER DE PRESSE

Les 10 interpellations électorales des mouvements de femmes en Belgique



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES



Marche mondiale des femmes
World March of Women
Marcha mundial de las mujeres

Table des matières

1.	Les organisations de femmes inspirées	3
2.	Les dix revendications électorales	4
3.	Les dix revendications à la loupe	5
3.1	Niveau européen	5
4.2	Niveau fédéral	7
4.3	Niveau régional/communautaire	9
4.4	La dixième demande	11
4.	Les organisations de femmes	12
4.1	Conseil des femmes francophones de Belgique	12
4.2	Vrouwenraad	13
4.3	Le Lobby européen des femmes	14
4.4	Les Femmes Prévoyantes Socialistes	15
4.5	Vrouwen Overleg Komitee	16
4.6	La Marche mondiale des femmes	17

1. Les organisations de femmes inspirées

À l'occasion des élections du 25 mai 2014, les grandes organisations de femmes en Belgique présentent leurs 10 revendications communes

Le triple scrutin électoral donne l'occasion aux associations de femmes d'adresser à chaque niveau de pouvoir (européen, fédéral et régional) 3 priorités collectives concrètes, plus une transversale.

Au total, elles proposent 10 mesures réalistes qui auront des effets positifs sur la vie des femmes, de leurs familles et *in fine* sur l'ensemble de la société.

Poursuivre une politique d'égalité femmes/hommes durable et cohérente, augmenter l'indépendance économique des femmes, lutter contre la violence envers les femmes, éliminer les stéréotypes sexistes, améliorer les services publics collectifs, tels sont les défis majeurs que les futurs gouvernements et parlements devront réaliser sous l'angle du genre pour tendre vers une société plus égalitaire envers les citoyennes et les citoyens.

Les représentantes des associations de femmes présentes sont : Viviane Teitelbaum (LEF et CFFB), Magda De Meyer (Vrouwenraad), Françoise Claude (CFFB et FPS), Sofie De Graeve (VOK) et Marcela de la Peña Valdivia (MMF).

2. Les dix revendications électorales

À l'occasion des élections 2014 et dans le cadre des discussions sur l'agenda post-2015 pour le développement, les organisations de femmes en Belgique formulent 10 revendications électorales communes : trois revendications par niveau de pouvoir plus une dixième demande qui concerne tous les niveaux.

Au niveau européen, les mouvements de femmes réclament :

1. La nomination d'une COORDINATRICE EUROPÉENNE des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes.
2. L'instauration de 2016 comme « ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES », donnant ainsi des ressources suffisantes pour sensibiliser et soutenir des actions à tous les niveaux.
3. La garantie de L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE des femmes par la promotion de l'emploi des femmes, la lutte contre la pauvreté des femmes et l'élimination de l'écart de rémunération et de pension entre les femmes et les hommes.

Au niveau fédéral, les mouvements de femmes réclament :

4. L'INDIVIDUALISATION des droits sociaux et fiscaux à la place des droits dérivés.
5. La RATIFICATION par le gouvernement fédéral de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, plus connue sous l'intitulé CONVENTION D'ISTANBUL.
6. L'ÉLIMINATION de L'IMPACT NÉGATIF des MESURES DE POLITIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE sur la situation des femmes et des hommes.

Au niveau régional/communautaire, les mouvements de femmes réclament:

7. Une attention accrue pour les matières telles que L'EMPLOI et la FORMATION
8. Afin de garantir l'indépendance économique des femmes, il est nécessaire de prévoir DES SERVICES D'ACCUEIL À L'ENFANCE ET DE SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES ET DÉPENDANTES, accessibles et adaptés aux besoins des familles.
9. Un SYSTÈME SCOLAIRE ET ÉDUCATIF qui intègre la lutte contre toutes les formes de stéréotypes et qui intègre l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

La dixième demande qui concerne tous les niveaux :

10. Pour réaliser ces défis, les organisations de femmes demandent la mise en place d'une POLITIQUE DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES COHÉRENTE ET DURABLE qui prenne en compte la diversité des femmes. Ceci suppose un financement durable à tous les niveaux de pouvoir en matière des droits des femmes et d'égalité des femmes et des hommes, l'existence de mécanismes institutionnels ainsi que la mise en œuvre du *gender mainstreaming*.

3. Les dix revendications à la loupe

3.1 Niveau européen

Au niveau européen, les organisations de femmes réclament :

1. La nomination d'UNE COORDINATRICE EUROPÉENNE des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes
-

La coordinatrice européenne pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes doit veiller à la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'égalité des femmes et des hommes et à l'application du *gender mainstreaming* dans la politique de l'Union européenne.

Les organisations de femmes sont convaincues que ce poste est crucial afin de permettre une action coordonnée et complète en matière de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes. La coordinatrice européenne, qui dépend directement du président de la Commission européenne, joue à la fois un rôle politique et de coordination dans les institutions et les agences européennes. Elle doit contrôler la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'application du *gender mainstreaming* dans toutes les politiques de l'Union européenne.

Au niveau européen, nous déplorons également la tendance de plusieurs États membres à faire pression sur les droits sexuels et reproductifs des femmes, notamment en matière d'accès à l'avortement et à la contraception. Cette situation est inadmissible.

Cette coordinatrice veillerait ainsi à garantir l'égalité des droits des femmes dans l'UE et donnerait de cette façon un nouvel élan à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. L'Union européenne confirmerait ainsi son engagement actif pour les droits des femmes.

2. L'instauration de 2016 comme « ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES », donnant ainsi des ressources suffisantes pour sensibiliser et soutenir des actions à tous les niveaux.
-

Les organisations de femmes veulent que 2016 soit désigné comme « l'année européenne de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ». **La prise en considération de la thématique des violences doit être placée tout en haut de l'agenda politique de l'Union européenne. Parallèlement, des mesures concrètes doivent être proposées pour mettre fin aux différentes formes de violences faites aux femmes.**

Les résultats du sondage européen de l'agence européenne pour les droits fondamentaux sur les violences envers les femmes, publié en mars 2014, révèlent que la prévalence des violences contre les femmes est très importante : une femme sur trois a subi de la violence physique et/ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans ; une femme sur cinq a continué à subir des violences ; 50% des femmes ont été confrontées à une ou plusieurs formes de harcèlement sexuel. La violence contre les femmes est beaucoup trop fréquente partout en Europe : un changement de cap est urgent.

3. La garantie de L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE des femmes par la promotion de l'emploi des femmes, la lutte contre la pauvreté des femmes et l'élimination de l'écart de rémunération et de pension entre les femmes et les hommes
-

L'indépendance économique des femmes est d'une importance cruciale pour permettre aux femmes de réaliser des choix de vie sur un pied d'égalité avec les hommes et pour parvenir à une réelle égalité de genre. **C'est la raison pour laquelle il est urgent de promouvoir la qualité d'emploi des femmes par un renforcement effectif des législations européennes en matière d'égalité.**

L'indépendance économique pleine et effective des femmes n'existe dans aucun pays de l'Union européenne. La persistance des écarts de rémunération et de pension entre les hommes et les femmes pèse lourd sur l'indépendance économique des femmes et augmente le risque de pauvreté chez les femmes.

Les statistiques montrent que le salaire des femmes reste inférieur de 16% à celui des hommes au sein de l'Union européenne. Selon les estimations, il faudra 70 ans (!) pour combler cet écart salarial de genre, en l'absence d'une action décisive. Selon l'Index 'Gender Equality' publié par l'Institut européen de l'égalité de genre (EIGE), les femmes risquent davantage que les hommes d'être exposées à la pauvreté. Environ un quart des femmes européennes sont pauvres. Parmi elles, on trouve 22% de femmes âgées pauvres (contre 16% d'hommes de la même tranche d'âge) et un tiers de familles monoparentales. Le taux d'emploi des femmes – 63% - est bien éloigné de l'objectif fixé à 75% par l'Union européenne. Et les modes de travail continuent de refléter les rôles traditionnels de genre où les femmes travaillent environ 4 fois plus à temps partiel que les hommes.

4.2 Niveau fédéral

Au niveau fédéral, les organisations de femmes réclament :

4. L'INDIVIDUALISATION des droits sociaux et fiscaux à la place des droits dérivés.

Les organisations de femmes sont convaincues qu'il est temps de revoir de fond en comble le système de sécurité sociale, et prônent l'individualisation des droits sociaux et fiscaux pour toutes et tous. Cette mesure est nécessaire pour l'égalité des sexes, pour la justice sociale, et pour l'équilibre de la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité : ce système, aussi appelé assurance solidaire, est financé par la perception de cotisations (assurance) qui sont redistribuées à tous les ayants-droit (solidarité).

Les réglementations et les allocations dans les secteurs de la sécurité sociale ne sont pas réparties de façon uniforme. Différentes catégories interviennent dans le calcul des allocations, comme 'famille monoparentale', 'personne avec charge de famille' et 'cohabitant.e'. Les cohabitant.e.s, qui reçoivent toujours les allocations les plus basses, ne perçoivent pas l'entièreté de leurs droits propres. Les personnes avec charge de famille reçoivent quant à elles des allocations plus importantes que les autres catégories. Lorsque ces allocations bénéficient aussi à leur conjoint qui n'a jamais ou presque jamais été actif sur le marché de l'emploi et n'a donc jamais cotisé, on parle de droits dérivés. Il découle de tout ça une série d'injustices : les femmes sont directement désavantagées par rapport aux hommes. Dans certaines situations, c'est entre les femmes que l'on constate des différences de traitement et le modèle de couple « homme gagne-pain, femme au foyer » se perpétue.

La semi-progressivité des taux d'imposition n'est pas redistributive entre les hommes et les femmes. Divers avantages fiscaux bénéficient dans la pratique surtout aux hommes, comme le quotient conjugal ou les formes de reprise progressive (prêt hypothécaire, charges d'exploitation, assurance vie, épargne-retraite, etc.). Bien que les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, elles paient en réalité plus d'impôts par rapport aux hommes. L'individualisation des droits doit donc également s'appliquer à la fiscalité (une déclaration par individu). Le sort des familles monoparentales ayant un faible revenu n'est pas ici envisagé car pour ces familles, d'autres techniques peuvent fournir une solution.

5. **La RATIFICATION par le gouvernement fédéral de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, plus connu sous l'intitulé CONVENTION D'ISTANBUL.**

À travers la ratification de la Convention d'Istanbul, les pays s'engagent à agir et à prendre des mesures contre toute forme de violence à l'égard des femmes. C'est pourquoi les organisations de femmes demandent que la Belgique signe cette convention dès que possible et travaille à sa mise en œuvre. Les lignes fondatrices de cette Convention concernent la prévention contre la violence, la protection des victimes et la poursuite des auteurs.

L'élimination de toutes les formes de violence est une étape cruciale dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les chiffres relatifs à la violence en Belgique sont criants: chaque jour, environ 8 viols sont perpétrés, qui ne représentent qu'une part de la réalité. Très peu de victimes de violence introduisent une plainte formelle. De plus, un nombre important de plaintes sont classées sans suite. Par la mise en œuvre de la Convention, la Belgique se trouvera dans l'obligation de prévoir un accueil spécialisé et coordonné des victimes en veillant à une mise à disposition d'un nombre suffisant de centres facilement accessibles. L'organisation de formations intensives pour les personnes spécialisées qui travaillent avec les victimes de violence, la mise en place de campagnes de sensibilisation, ainsi que la reconnaissance et la promotion du rôle de la société civile dans la prévention de la violence, seront également nécessaires. La mise en œuvre concrète des mesures imposées par la Convention sera contrôlée par un groupe d'expert-e-s indépendant-e-s (GREVIO), qui, si nécessaire, formulera de nouvelles mesures et recommandations.

6. **L'ÉLIMINATION de L'IMPACT NÉGATIF des MESURES DE POLITIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE sur la situation des femmes et des hommes**

Les mesures socio-économiques prises par le gouvernement dans le cadre de la politique de l'austérité, ont des effets différenciés selon le genre, et renforcent les inégalités existantes. **Dans ce contexte, nous exigeons en premier lieu l'élimination des effets négatifs de ces mesures socio-économiques sur l'égalité femmes-hommes, en particulier celles qui approfondissent la pauvreté et la précarité du travail (par exemple le cas de titres-services). Ensuite, nous demandons la mise en place de politiques publiques correctives et de lutte contre la pauvreté de femmes.**

Les mesures telles que la dégressivité progressive des allocations et la nouvelle définition de 'travail adapté' – par laquelle les personnes sans emploi risquent de perdre leurs allocations si elles refusent un emploi qui se trouverait dans un rayon de 60 km, nécessitant 4 heures de trajet et 12h d'absence de la maison - désavantagent particulièrement les femmes. L'augmentation de la pauvreté et l'insécurité de l'emploi (par exemple, le personnel de maison par le biais des titres-services) sont aussi alarmants.

4.3 Niveau régional/communautaire

Au niveau régional/communautaire, les organisations de femmes réclament:

7. Une attention accrue pour les matières telles que L'EMPLOI et la FORMATION

En matière d'**EMPLOI** :

Il est plus que jamais nécessaire de sensibiliser les femmes sur les conséquences à long terme de leur choix de carrière (au niveau de la pension) via des campagnes d'information et de continuer de lutter contre les « pièges à l'emploi » défavorables aux femmes (temps partiel, etc) ; il conviendrait de ne pas céder à la tentation de la mise en place de politiques de « mini-jobs » comme en Allemagne et aux Pays-Bas. **Il faut donc favoriser le temps plein pour les femmes.**

En matière de **FORMATION**, nous proposons d'/de

- Encourager la formation continuée des femmes travailleuses au sein des entreprises et des services publics afin notamment de leur permettre ainsi d'accéder davantage à des fonctions supérieures ;
- Sensibiliser les femmes chercheuses d'emploi par des campagnes d'information aux métiers en pénurie et adapter les formations dans ces secteurs afin qu'ils attirent aussi plus de femmes ;
- Sensibiliser davantage les femmes chercheuses d'emploi et plus particulièrement les « femmes rentrantes » quant à l'existence de la possibilité de faire valider leurs compétences.

8. Afin de garantir l'indépendance économique des femmes, il est nécessaire de prévoir **DES SERVICES D'ACCUEIL À L'ENFANCE ET DE SOINS AUX PERSONNES AGÉES ET DÉPENDANTES**, accessibles et adaptés aux besoins des familles.

Le gouvernement a pour mission sociale de permettre l'accès à une offre de soins abordables et de qualité pour toutes et tous sans devoir passer par des listes d'attentes. Cette offre doit pouvoir répondre aux besoins réels des familles sous toutes leurs formes, en particulier celles qui sont les plus vulnérables sur le marché de l'emploi. Les services de garde et les services sociaux doivent également être abordables et adaptés au revenu du ménage. Au niveau régional, les établissements de soin doit être répartis de façon égale. Le secteur des services de soins a besoin d'être valorisé. Cependant, en l'absence de places de qualité accessibles, il devient impossible de faire un choix en matière de soins. Et étant donné que cette préoccupation concerne principalement les femmes, cela les disqualifie davantage.

Les besoins en matière de soins de santé et soins aux enfants sont importants et ne cessent d'augmenter en raison des changements démographiques et sociaux (vieillesse de la population, plus de femmes qui travaillent, maintien au travail des grands-parents qui ne peuvent pas s'occuper des petits-enfants,

etc). La réalisation d'un bon équilibre 'vie privée/vie professionnelle' nécessite l'accès à des soins abordables et de qualité.

Les problèmes qui concernent l'accueil à l'enfance dans notre pays ont plus d'une fois défrayé la chronique. À Anvers, seules 25,5 places d'accueil sont disponibles pour 100 enfants âgés de 0 à 3 ans. Et à Charleroi, par exemple, seulement un enfant sur cinq peut bénéficier de la garde d'enfants. De plus, l'utilisation des services de garde d'enfants n'est pas répartie de façon égale entre les différentes catégories de population: les familles monoparentales, les enfants issus de familles défavorisées et les enfants nés de personnes d'origine étrangère sont souvent lésés. Nous rappelons que ce phénomène a un impact négatif sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, et touche principalement les femmes.

9. Un SYSTÈME SCOLAIRE ET ÉDUCATIF qui intègre la lutte contre toutes les formes de stéréotypes et qui intègre l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

Nous demandons de poursuivre les efforts entrepris pour intégrer de façon structurelle l'EVRAS/SRV dans le système éducatif, de la crèche jusqu'à l'enseignement supérieur, sans oublier l'éducation permanente.

Il est indispensable que l'EVRAS intègre des intervenant.e.s spécifiquement formés et externes aux établissements scolaires afin que ceux-ci garantissent des informations justes, neutres et une approche adaptée à chaque public et à chaque âge.

Il s'agit de proposer une éducation égalitaire permettant l'épanouissement de chaque personne dans sa personnalité propre. Il est nécessaire de développer une politique coordonnée de formation des acteurs scolaires sur les enjeux relatifs à l'égalité des sexes et la lutte contre les stéréotypes, notamment par :

- **la formation aux enjeux du genre et de l'égalité** entre les sexes dans les formations initiales du personnel enseignant, du personnel d'accueil de la petite enfance et des centres psycho-médico-sociaux (PMS), et les services de Promotion de la santé à l'école Service PSE anciennement IMS, pour qu'ils puissent développer une pratique pédagogique dépourvue de stéréotypes de genre et qu'ils soient aptes à aider les élèves à déconstruire ceux-ci ;
- la promotion de l'utilisation **d'outils pédagogiques et de manuels scolaires** dépourvus de stéréotypes de genre ;
- **l'intégration de la perspective de genre** dans la recherche en général et dans tous les programmes de l'enseignement supérieur ;
- **l'attention particulière au choix des orientations scolaires et professionnelles des jeunes** pour qu'ils élargissent leur champ de réflexion et puissent investir plus massivement des filières traditionnellement genrées (scientifiques pour les filles, sociales pour les hommes). La ségrégation des sexes dans l'éducation persiste encore trop souvent sur le marché de travail.

4.4 La dixième demande

10. Pour réaliser ces défis, les organisations de femmes demandent la mise en place d'une **POLITIQUE DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES COHÉRENTE ET DURABLE** qui prenne en compte la diversité des femmes. Ceci suppose un financement durable à tous les niveaux de pouvoir en matière des droits des femmes et d'égalité des femmes et des hommes, l'existence de mécanismes institutionnels ainsi que la mise en œuvre du *gender mainstreaming*.

Les grands principes de cette politique d'égalité sont :

- **Un nouveau modèle de société adapté et moderne** où le travail rémunéré, les soins, les charges ménagères et les loisirs soient répartis de façon égalitaire entre les femmes et les hommes.
- La reconnaissance par le gouvernement de la réalisation de **l'égalité sociale des femmes et des hommes et des droits des femmes** comme l'un des piliers d'une société durable.
- **L'intégration d'une perspective d'égalité femmes-hommes dans tous les processus politiques.** Nous demandons l'intégration renforcée du Gender Mainstreaming comme un outil pour l'égalité des femmes et des hommes à tous les niveaux politiques. Cela signifie que le gouvernement établisse des objectifs ambitieux et stratégiques à tous les niveaux de la planification politique pour permettre la promotion de l'égalité des femmes et des hommes.
- **Une budgétisation sensible au genre dans toutes les phases du cycle budgétaire** (revenus et dépenses). Cela signifie une prise en compte des situations respectives des femmes et des hommes, en mettant l'accent sur la promotion structurelle de l'égalité des femmes et des hommes. Le 'Gender budgeting' est plus que jamais nécessaire pour contrer la crise actuelle et son impact négatif sur la plupart des groupes vulnérables de la société – en particulier les femmes seules avec enfants – et sur l'égalité des femmes et des hommes. De plus, un réalignement des responsabilités et des ressources dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat est une excellente occasion d'intégrer dès le départ la perspective de genre.
- **L'implication structurelle et le fonctionnement indépendant des associations de femmes** permettant que leur expertise, leurs actions et participations accompagnent les politiques. Nous demandons que le gouvernement octroie les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

4. Les organisations de femmes

4.1 Conseil des femmes francophones de Belgique



Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB), qui existe depuis 1905, est une **association « coupole »** qui regroupe une soixantaine d'organisations de femmes francophones, réparties à Bruxelles et en Communauté française, ainsi que des membres individuelles. Il est un **organisme d'éducation permanente**, qui a pour objectif de :

- grouper, associer, représenter des femmes et des associations de femmes, de tous milieux, opinions et situations, en vue de promouvoir leurs droits et leurs intérêts sociaux, culturels, politiques, économiques, dans le respect de leur autonomie
- collaborer avec d'autres associations, organisations, institutions, organismes privés ou publics, au niveau fédéral, communautaire, régional et international

Le CFFB a choisi de porter son travail et ses efforts sur :

- la participation plus importante des femmes à la vie publique
- l'installation du réflexe 'égalité' dans tous les aspects de la vie (gendermainstreaming)
- l'amélioration du statut des femmes
- la lutte contre l'exploitation des femmes et les violences qui leur sont faites
- la santé et la qualité de vie des femmes
- la solidarité avec les femmes du monde

Pour accomplir ce travail, le CFFB a mis sur pied des **commissions** : Arts et Culture, Droits des Femmes et Interculturalité, Enseignement, Femmes et Immigration, Femmes et entreprises, Femmes et entrepreneuriat, Lois et Politique, Relations Internationales et Europe, Santé, Femmes et Monde Vieillissant. Celles-ci se réunissent selon un agenda défini par leurs membres et en fonction des nécessités du travail en cours et aboutissent à des motions et communiqués à destination du monde politique.

En outre, le CFFB organise aussi des colloques, réunions et débats, sensibilise et interpelle les Pouvoirs Publics sur différents sujets et édite une newsletter. Il est présent en Wallonie avec ses sections à Liège, Huy-Waremme, arrondissement de Verviers et Charleroi-Thuin.

Consultez les memoranda électoraux du CFFB sur www.cff.be

[Mémorandum pour les élections fédérales](#)

[Mémorandum pour les élections régionales et communautaires](#)

[Manifeste du Lobby Européen des Femmes pour les élections européennes](#)

CFFB - 10 rue du Méridien - 1210 Bruxelles

☎ ++32/2/229.38.21

✉ info@amazone.be

4.2 Vrouwenraad



Le **Vrouwenraad** (Conseil des femmes néerlandophones) représente 40 associations de femmes. Cette organisation couple œuvre à la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes dans une société durable et pacifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de parvenir à l'égalité politique, sociale et économique, les femmes et les hommes doivent accéder de façon égale aux biens et aux services ainsi qu'au pouvoir pour que cette société voie le jour.

Le Vrouwenraad poursuit **3 missions principales** : informer/sensibiliser, conseiller/dialoguer et influencer l'agenda politique/faire pression sur les décideurs politiques. Notre travail se fonde sur trois piliers : la non-discrimination, le genre ainsi que la solidarité et la paix, dans le respect des droits de l'homme et des droits des femmes, et à la lumière du développement durable de la société.

Consultez le dossier « Élections » du Vrouwenraad : vous trouverez ses priorités et ses recommandations politique pour tous les niveaux de pouvoir ainsi qu'un aperçu des propositions de partis politiques en matière d'égalité des chances. www.vrouwenraad.be



Les priorités politiques du Vrouwenraad

Le Vrouwenraad a rassemblé pour chaque niveau de pouvoir les défis les plus importants qui attendent le prochain gouvernement en matière de politique d'égalité des chances.

- *Prioriteitennota 'Regionale, federale en Europese verkiezingen'*
- *Wat vrouwen verwachten van Europa*
- *Vlaams memorandum*
- *Brussels memorandum*
- *Federaal memorandum*



Mettez vos lunettes de genre pour voter !

- **Pour l'Europe**
Qu'est-ce que les candidat.e.s aux élections européennes trouvent d'important pour la politique d'égalité des chances de l'Europe? À partir de sa note prioritaire *Wat vrouwen verwachten van Europa?*, le Vrouwenraad a posé la question aux candidat.e.s les mieux placé.e.s sur les listes électorales européennes.
- **Pour le fédéral et la Flandre**
Le centre de documentation RoSa a demandé aux partis politiques démocratiques flamands quels sont leurs objectifs et propositions concrets pour la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes.

Vrouwenraad vzw
Middaglijnsstraat 10, 1210 Brussel
☎ 02/229.38.19
✉ info@vrouwenraad.be

4.3 Le Lobby européen des femmes



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

Le Lobby européen des femmes (LEF) est **la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'Union européenne**, visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes. Le LEF représente plus de 2500 organisations de tous les états membres et candidats de l'UE, et des associations européennes.

Fondé en 1990 avec 12 organisations nationales membres, le Lobby européen des femmes est une des plus anciennes ONG de la société civile établie au niveau européen. La mission du LEF est de **promouvoir l'égalité** réelle et effective entre les femmes et les hommes, dans toutes les sphères de la vie publique et privée, à travers l'UE. Cette mission est fondée sur une vision d'**une Europe pacifique et démocratique** qui repose sur une culture du respect des droits humains, d'égalité, de paix et de solidarité.

Le LEF travaille en étroite collaboration avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies, afin d'assurer la représentation de la diversité des femmes européennes, en particulier au niveau européen, et la promotion de leurs intérêts égaux.

Consultez le Manifesto du LEF:  **MANIFESTO** www.womenlobby.org

European Parliament elections 2014

Act now for her future, commit to gender equality!

Adresse: 18 rue Hydraulique 1210 Brussel

☎ +32 2 217 90 20

Fax: +32 2 219 84 51

E-mail: ewl@womenlobby.org

4.4 Les Femmes Prévoyantes Socialistes



Les Femmes Prévoyantes Socialistes sont un mouvement féministe qui milite pour une société plus égalitaire. Regroupant 11 régionales et plus de 200 comités locaux, elles mettent à disposition du grand public de nombreux services (écoles, consultations ONE, services d'accueil, OISP, etc.) et organisent diverses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, elles mènent des actions et militent pour les droits des femmes : émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc. En tant que mouvement mutualiste, elles mènent des actions et militent contre les inégalités de santé.

- Nous INFORMONS et SENSIBILISONS (conférences, études & analyses, campagnes de sensibilisation)
- Nous MOBILISONS (colloques & évènements, revendications politiques)
- Nous MENONS DES ACTIONS d'éducation à la santé (Centre de planning familial)
- Les FPS c'est aussi UN RÉSEAU D'ÉCOLES de promotion sociale

Consultez les revendications électorales du FPS sur www.femmesprevoyantes.be

Les Femmes Prévoyantes Socialistes
Place Saint-Jean 1/2 - 1000 Bruxelles
☎ 02/515 17 67

4.5 Vrouwen Overleg Komitee



Le Vrouwen Overleg Komitee (VOK)

- se compose de femmes d'horizons différents qui partagent un point de vue critique féministe sur notre société
- est pluraliste et multiculturel, et combine pensée et action féministes
- fonctionne de manière autonome pour garantir une prise de position libre
- dialogue et collabore avec d'autres organisations de femmes et de la société civile autour d'actions concrètes

En bref, le VOK est une association indépendante féministe et pluraliste.

Le VOK (°1970) œuvre pour une société égalitaire, sans discrimination femmes/hommes (ou autres). Il intervient dans le débat public, interpelle et émet des recommandations aux décideurs politiques. Il mène également de nombreuses actions en collaboration avec d'autres associations. Chaque année, le VOK organise le 11 novembre sa Journée des Femmes : débats, échanges, rencontres avec le grand public et réseautage entre associations de femmes.

Consultez le memorandum du VOK sur www.vrouwendag.be

Vrouwen Overleg Komitee
Middaglijnstraat 10
1210 Brussel
☎ 02/29.38.73
vrouwendag@amazone.be
vok.sdegraeve@amazone.be

4.6 La Marche mondiale des femmes



La Marche mondiale des femmes (MMF) est un réseau mondial d'actions de lutte contre la pauvreté et la violence envers les femmes. Née en 1996, la Marche mondiale des femmes est rapidement devenue un mouvement mondial incontournable et a recueilli en 2000 l'adhésion de près de 6000 groupes de femmes à travers 163 pays et territoires du monde.

En Belgique, la Marche a mobilisé plus de 80 organisations de femmes et le 14 octobre 2000, quelques 35 000 femmes ont participé à une manifestation européenne deux jours avant une marche de clôture à New York devant les Nations Unies.

La marche a permis de rendre visible, de renforcer et de solidariser les groupes de femmes belges autour de revendications communes contre la violence et la pauvreté à l'égard des femmes. La marche a donné naissance à de nombreuses plates-formes régionales.

Les quatre thèmes centraux de la MMF sont :

- « **Pauvreté & indépendance économique – femmes et travail décent** »
- « **Violences envers les femmes** »
- « **Paix et démilitarisation** »
- « **Biens communs et accès aux ressources – souveraineté alimentaire** »

MMF - WVM
10 Rue du Méridien
1210 Bruxelles – Belgique
T 02/229 38 28
E-mail : mmf-wvm@amazon.be

Pour plus d'informations:

Magda De Meyer (Vrouwenraad) : 0476/94.91.31

Viviane Teitelbaum (Conseil des femmes francophones): 02/229.38.40

Viviane Teitelbaum (Le Lobby européen des femmes) : 02/210.04.40

Sofie De Graeve (Vrouwen Overleg Komitee) : 0479/78.98.33

Françoise Claude (Les Femmes Prévoyantes Socialistes) : 02/515.04.03

Marcela de la Peña Valdivia (La Marche mondiale des femmes) : 02/229.38.28

Ariane Dierickx (Amazone asbl) : 02/229.38.00

Avec le soutien d'Amazone asbl et de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes



INSTITUUT VOOR
DE GELIJKHEID
VAN VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES